

Communiqué FSU du 10 février 2011

Mobilisation du 10 février : la lutte continue

Les personnels de l'Education et de la Justice se sont massivement mobilisés (...) pour dénoncer une politique gouvernementale qui année après année, et particulièrement avec le budget de l'Etat en 2011, met à mal les services publics.

Dans tous les secteurs (éducation, santé, emploi, justice, culture, recherche), la pénurie de moyens et de personnels s'accroît au détriment du service rendu et détériore les conditions de travail. Et le gouvernement a l'indécence d'affirmer que si cela ne marche pas, c'est de la faute des personnels !

Pour la FSU, il n'est pas acceptable que le pouvoir actuel se défausse ainsi de ses responsabilités.



Dans l'Education, une toute autre politique éducative est nécessaire afin d'assurer la réussite de tous les jeunes. La FSU appelle d'ores et déjà tous les personnels de l'éducation à participer massivement à la journée unitaire du 19 mars prochain. Elle invite les personnels, les parents, les jeunes, les citoyens à débattre de ses 20 propositions dans les 500 débats qu'elle organise partout en France.

http://actu.fsu.fr/IMG/pdf/actu_101125_Les_20_propositions_de_la_FSU_pour_l_école_de_d_email.pdf

De même dans la Justice, dont l'indépendance est gravement remise en cause, il faut permettre que le suivi de toutes les peines soit effectif, dans des conditions permettant une réelle prévention de la récidive. La probation (exécution des peines en « milieu ouvert »), qui représente 3/4 des mesures pénales, soit plus de 170000 personnes, ne peut plus être le parent pauvre du service public de la Justice !

Notre société a plus que jamais besoin de solidarité, de justice sociale, de plus d'égalité. Les services publics et la Fonction publique doivent avoir les moyens humains, matériels et financiers d'y contribuer.

C'est pour défendre ces valeurs et imposer l'amélioration de ces services que la FSU poursuit sa campagne de mobilisation. Elle appelle les personnels et les usagers à témoigner sur une page Facebook pour dire leur attachement au service public et leur volonté de le faire évoluer.

Le service public, ce sont des femmes et des hommes fiers de leurs métiers au service de tous et qui aimeraient pouvoir continuer à bien les faire.

SOMMAIRE du SNUEP Infos 159

- P.1 : CP FSU sur la mobilisation du 10 février
- P.2 : CP intersyndical sur « Une autre politique éducative es indispensable et possible »
- P.3 / SNUEP-Lyon dans l'action avec le PSE
- P.4 : CP SNUEP-FSU Après de multiples échecs relance de « l'apprentissage junior »
- P.5 : Non titulaires
- P.6 : CTPM, déclaration liminaire de la FSU
- P.7 : la Réunion dans l'action, Défense de l'école publique : Vue Belle ne cède pas



Une autre politique éducative est indispensable et possible

Le 9 février 2011

Les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, SNFOLC, SNETAA-FO, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN et Sud Education réaffirment leur opposition résolue à la politique budgétaire menée dans l'Education nationale, d'autant que le nombre d'élèves scolarisés dans les collèges et les lycées augmentera à la rentrée 2011.

Elles demandent au ministre de renoncer aux suppressions de postes dans le second degré qui se traduisent par une augmentation des effectifs de classe, une diminution des horaires consacrés à l'enseignement, une dégradation des conditions de travail de tous et une diminution de l'offre de formation. Elles s'opposent à la précarisation des personnels d'enseignement, de vie scolaire et d'orientation qui en découle : détérioration de la situation des non-titulaires, des TZR, augmentation des heures supplémentaires, pressions de toutes sortes sur l'ensemble des personnels...

Constatant les effets néfastes de la mise en oeuvre de la classe de seconde générale et technologique à la rentrée 2010 et considérant ceux que les nouvelles premières générales et technologiques industrielles et de laboratoire entraîneraient, elles rappellent leur opposition

aux réformes imposées à ces voies de formation. Elles renouvellent leur exigence d'abandon de ces réformes et la remise à plat de l'ensemble du dossier. Elles appellent à signer massivement la pétition qu'elles ont initiée avec des associations disciplinaires.

Le ministre a annoncé la généralisation du dispositif CLAIR imposé à la suite des Etats généraux de la sécurité à l'Ecole, sans concertation et sans bilan de l'expérimentation menée souvent contre l'avis des personnels depuis la rentrée 2010. Ce dispositif, qui n'est pas de nature à résoudre les difficultés rencontrées par les établissements de l'éducation prioritaire, préfigure en outre une transformation du système éducatif que les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, SNFOLC, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, Sud Education refusent : destruction des statuts, glissement des missions, autonomie des établissements...

Ces organisations demandent au ministre de renoncer à cette généralisation et de stopper l'expérimentation.

Elles demandent que le ministre renonce à l'imposition du livret de compétences au collège et soutiennent les initiatives des enseignants qui, collectivement

dans les établissements, s'y opposent.

Elles réitèrent leur demande d'abandon de la réforme Chatel-Pécresse de la formation des enseignants, la remise à plat du dossier pour permettre d'assurer une formation professionnelle de qualité intégrant une véritable année de stage avec un tiers du temps de service maximum en établissement.

Elles soutiennent les actions décidées avec les organisations syndicales et les personnels dans les établissements et à tous les niveaux pour obtenir l'arrêt des suppressions de postes et l'abandon des réformes des lycées, de l'orientation, de la gouvernance des établissements (décrets sur l'autonomie des EPLE), de la formation des maîtres, de l'éducation prioritaire.... **Une autre politique éducative inscrite dans un autre cadre budgétaire est indispensable et possible : les suppressions de postes prévues a la rentrée 2011 doivent être annulées. Sur cette base, elles appellent les personnels à se réunir dans les établissements pour préciser leurs revendications et mener l'action.**



Fiers du Service Public ?
Dites-le sur www.fiers-du-service-public.fr

Le SNUEP-FSU Lyon dans l'action pour la PSE

Des enseignants de Biotechnologie syndiqués au SNUEP-FSU ou à la CGT Education de l'académie de Lyon se sont réunis pour travailler sur le texte d'un vœu pour les Conseils d'Administration concernant les difficultés spécifiques liés à l'enseignement de la PSE (Prévention Santé Environnement).

Les collègues du SNUEP-FSU Lyon précisent qu'il leur semble

important que ce vœu soit présenté par les représentants des personnels siégeant au CA de chaque établissement. L'examen prochain de la DHG par le CA est une occasion à saisir pour soumettre ce vœu au vote.

À vous de le modifier à votre guise et surtout à rajouter vos propres données (élèves et nombres de formations à effectuer) pour démontrer mathématiquement que

l'enseignement de la sécurité au travail en 1ère pro est tout simplement impossible.

Si vous n'êtes pas membre du CA, pensez à le faire passer à vos représentants pour qu'ils le mettent à l'ordre du jour ou en questions diverses 10 jours avant la tenue du CA.

Merci de bien vouloir faire connaître par mail les votes dans votre CA en écrivant à snuepnat@snuep.com

Vœu

Après 2 ans de pratique Bac Pro en 3 ans, les enseignants font le constat que la réforme de la voie professionnelle accélère la déprofessionnalisation des formations tout en diminuant le nombre d'heures d'enseignement disciplinaire.

Les enseignants de biotechnologies tiennent à porter à la connaissance des membres du CA les conséquences du manque d'heures proposées en PSE durant l'année de 1ère pour présenter le module 7 « *gérer les situations d'urgence en cas d'accident* » (Sauveteur Secouriste du Travail).

Comme l'exige l'INRS (**circulaire 53-2007**), la formation de Sauveteur Secouriste du Travail doit se faire sur une durée de 14 h par groupe de 10 élèves maximum (12 heures de formation plus 2 h risques spécifiques à la profession). Au delà de 10 élèves il faut rajouter une heure par élève supplémentaire, sachant que l'on ne peut dépasser 15 élèves. Au delà de 15 élèves le dédoublement est obligatoire.

La formation au PSC1 (Premier Secours Civil niveau 1) n'étant plus à l'ordre du jour du programme de 3ème, cette situation va se pérenniser.

Pour cette année scolaire 2010-2011, dans notre lycée, compte tenu du nombre d'élèves de 1ère Bac Pro, nous avons besoin de _____ heures pour la formation SST uniquement ; or, nous en avons 8 de prévues dans les textes par classe.

La situation sera la même dans les années à venir, voir pire.

Il est clair que malgré toute notre bonne volonté pour trouver des solutions afin de ne pas léser nos élèves, nous sommes dans l'impossibilité d'assurer des sessions de SST avec les grilles horaires actuelles. La dotation d'1heure par semaine pour les classes de 1^{ère} Bac Pro est insuffisante pour former les jeunes.

Un minimum d'1 heure 30, voire 2 h de PSE par semaine pour des groupes allant jusqu'à 15 élèves nous semble indispensable.

Nous exigeons donc des moyens horaires supplémentaires en PSE en 1ère Bac Pro 3 ans.



Après de multiples échecs, nouvelle relance de « l'apprentissage junior »

Le SNUEP-FSU a pris connaissance des textes parus au BO n°5 du 3 février 2011 sur le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA). Le décret modifie le Code de l'éducation pour donner la possibilité aux CFA d'accueillir en cours d'année des jeunes dès 15 ans pour « leur permettre de suivre, sous statut scolaire, une formation en alternance destinée à leur faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage ».

Le SNUEP-FSU dénonce cette mesure inadaptée au traitement de la difficulté scolaire. Le gouvernement essaie par ce biais de contourner son obligation légale de scolariser les élèves jusqu'à l'âge de 16 ans. La prétendue possibilité, donnée aux jeunes par ce dispositif, de revenir dans leur établissement

d'origine par la suite est un leurre. En sacrifiant de moitié le temps d'enseignement des disciplines générales, il ne permettra pas à ces jeunes de mieux réussir. L'éviction précoce des jeunes en difficulté scolaire n'est pas la solution. Elle traduit bien la politique de renoncement du gouvernement à la réussite de tous ces jeunes.

Pour le SNUEP-FSU, la lutte contre la difficulté scolaire doit être le plus possible intégrée dans le cadre d'une scolarité normale en apportant un soutien spécifique aux élèves en difficulté.

Le SNUEP-FSU dénonce d'utilisation des parcours de découverte des métiers et des formations pour faire la promotion de l'apprentissage.

Il réaffirme son opposition à tout dispositif qui remettrait en cause la scolarité obligatoire

à 16 ans. De plus, les dispositifs d'initiation aux métiers de l'alternance (DIMA) qui existent depuis 2008 n'ont jamais prouvé leur efficacité. Aucune évaluation n'en a été menée par le ministère.

Le SNUEP-FSU se questionne sur les possibilités offertes aux jeunes de 15 ans (circulaire n°2011-009) d'intégrer le lycée professionnel en cours d'année dans un dispositif DIMA. Sur quel financement, avec quels moyens ?

Il rappelle qu'il existe un dispositif propre à l'Éducation Nationale qui permet aux jeunes de 14 ans ou 15 ans de découvrir des formations professionnelles tout en restant réellement scolarisés : ce sont les 3^{ème} Découverte Professionnelle 6 heures (3DP6).

Lu au Bo

Au BO du 3 février 2011

DIMA : un décret fixe les modalités du Dima qui remplace l'apprentissage junior. Une circulaire détaille le dispositif du DIMA pour les élèves de 15 ans ayant un projet d'entrée en apprentissage : dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA).

ABSENTÉISME SCOLAIRE : la circulaire « Vaincre l'absentéisme » présente les dispositions de la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire et rappelle celles issues de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Cf. le communiqué du SNUEP-FSU paru dans le SNUEP Infos n°158.

POSTES. Une note de service présente les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à des postes dans des établissements d'enseignement de la Principauté de Monaco - année 2011-2012. Contactez le SNUEP-FSU si vous voulez plus d'infos.



Fiers du Service Public ?
Dites-le sur www.fiers-du-service-public.fr

Le gouvernement doit entendre les revendications

Communiqué FSU du 4 février 2011

Le 3 février 11, une nouvelle séance de négociation a eu lieu sur la situation des agents non titulaires de la Fonction publique. Les travaux se sont concentrés sur les deux questions des « réponses aux situations de précarité » et « des cas de recours aux contrats ».

La convergence du point de vue des organisations syndicales a contraint le gouvernement à élargir le champ des éligibles au dispositif exceptionnel de titularisation pour lequel différentes modalités pourraient être retenues. En outre, la nouvelle rédaction du document d'orientations clarifie le rôle du recours à la CDIisation pour sécuriser la situation d'agents écartés de cet accès du fait des pratiques abusives des administrations. Pour la FSU, le CDI n'est pas la titularisation et ne doit servir qu'à sécuriser la situation de contractuels déjà embauchés.

Du point de vue de la FSU, les conditions d'accès des agents en CDD au processus de titularisation sont toutefois encore susceptibles d'écartier de nombreux contractuels. Elle avance des propositions pour que les abus des administrations et des employeurs publics ne pénalisent pas une deuxième fois les agents qui les ont subis.

La FSU considère qu'un dispositif législatif n'est pas suffisant à lui seul et demande au gouvernement un engagement pour rendre effectif le processus de titularisation qui serait élaboré. A ce stade, l'absence de réponse ministérielle permet d'autant moins de lever cette hypothèque que la Fonction publique connaît des suppressions massives d'emplois.

La FSU regrette que le deuxième volet devant préciser les cas de recours au contrat se contente de reformuler de

manière différente les mêmes propositions d'élargissement et de légalisation des abus que la première rédaction.

La FSU, qui revendique un plan de titularisation rapide et accessible à tous, entend que ces négociations aboutissent pour en finir avec le recours au contrat. A cette étape, elle souligne que le gouvernement apporte des corrections substantielles aux orientations qu'il a jusqu'à présent soumises aux négociations. La FSU sera attentive aux réponses que le gouvernement apportera.

Elle appelle les personnels à exprimer fortement leurs revendications, notamment dans les mobilisations que ses syndicats construisent dès le 10 février dans l'éducation et lors des prochaines semaines.

Négociation sur la situation des non titulaires de la Fonction publique

Encore un effort !

Communiqué FSU du 10 février 2011

Le document gouvernemental adressé aux organisations syndicales a été profondément remanié ; dans sa version du 9 février, il s'efforce de répondre aux questions soulevées dans le débat. Le gouvernement le présente comme la base d'un protocole d'accord à acter dans les prochaines semaines.

La FSU demande que soient respectés le temps de la négociation et celui du fonctionnement démocratique des organisations syndicales.

L'accès des contractuels en CDD au dispositif de titularisation envisagé

demeure encore bien trop étroit. Pour la FSU, il faudra bien aussi assurer que les possibilités qui seront offertes à la titularisation soient en adéquation avec le nombre des agents remplissant les conditions d'éligibilité dans chacun des 3 versants de la Fonction publique.

Le 2ème axe du document prévoit de revoir les cas de recours au contrat. Il y manque toute la question de leur restriction ; pour la FSU, ce recours ne saurait être que strictement dérogatoire. Elle propose en ce sens de mieux reconnaître les besoins de

remplacements afin qu'ils soient couverts par des titulaires.

Elle revendique l'abrogation du contrat d'activités dans l'archéologie préventive et et s'oppose donc à son extension à toute la Fonction publique sous la forme du contrat de projet.

La FSU défend ces orientations dans la négociation. Elle entend développer la mobilisation pour mettre fin aux suppressions d'emplois et pour une autre politique pour la Fonction publique, conditions essentielles à la réussite d'un plan de titularisation.



Fiers du Service Public ?
Dites-le sur www.fiers-du-service-public.fr

Déclaration liminaire FSU

Les défis à relever pour le système éducatif sont considérables : faire face à l'échec scolaire persistant, en finir avec les sorties sans qualification du système éducatif de trop nombreux jeunes, assurer la réussite de tous à tous les niveaux.

La FSU a mis en débat dès le mois de novembre « 20 propositions pour l'École » afin de contribuer à l'amélioration du système éducatif. Elle est prête à en discuter avec le Ministre de l'Éducation nationale et le Ministre de l'Agriculture et avec tous les personnels, les parents, les jeunes et tous les citoyens à l'occasion de 500 débats qu'elle organise partout en France.

Mais le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il est possible de faire mieux avec moins. Nul n'ignore que sa politique éducative est conduite par celle de la réduction des dépenses publiques. L'ampleur des suppressions de postes dans l'Éducation, avec plus de 16 000 postes encore supprimés à la prochaine rentrée, alors que 62 000 élèves supplémentaires sont attendus, et les transformations radicales à l'œuvre dans le système éducatif qui instaurent une école de plus en plus ségrégative ne permettront pas de relever ces défis et d'assurer enfin la réussite de tous les élèves.

A cette seule fin d'absorber les suppressions d'emploi, une réorganisation des services est opérée. De plus, nous venons

d'apprendre la suppression des services rectoraux de validation des services de non titulaire pour la retraite. C'est pour les personnels une véritable régression avec la disparition d'un service de proximité essentiel lorsqu'il s'agit de constituer un dossier complexe.

Ces choix budgétaires expliquent, ainsi que nous le verrons en examinant le projet de décret ITRF, que le ministère délègue au ministère de l'enseignement supérieur la gestion d'une partie de ses personnels, abandonnant ainsi au MESR la responsabilité de recruter, former et gérer des personnels qui contribuent aux missions éducatives de l'enseignement scolaire.

Le mépris des personnels et de leurs représentants devient la règle : ainsi la deuxième réunion de ce CTPM fixée un jour de grève nationale nous prive d'un moyen d'expression de notre désaccord, le boycott de la réunion de ce jour nous a été interdit ! Cela ne convaincra personne du bien fondé des décisions soumises à l'avis de ce CTPM. Les OS représentatives ne sont même plus informées des instructions que le MEN diffuse concernant les personnels, quand bien même il s'agit de sujets au cœur de leurs métiers, comme cela vient d'être le cas sur l'évaluation des enseignants.

L'ordre du jour comporte un point d'information sur les élections. Nous voudrions faire

part de nos inquiétudes sur les conditions matérielles d'élaboration des listes électorales dans les délais impartis. Une nouvelle fois, pour faire leur travail les personnels devront faire l'impossible ! La FSU avait défendu une organisation du scrutin en décembre. Niant le rôle des services départementaux, le ministre a arbitré pour faire de l'académie l'échelon d'élection du CT de proximité, ce qui est pour la FSU injustifiable.

C'est une autre politique, d'autres moyens, une autre dynamique à tous les niveaux du système éducatif qu'il faut mettre en œuvre.

Pour imposer d'autres choix pour le service public et laïque d'éducation, la FSU appelle tous les personnels de l'éducation à être en grève le 10 février prochain pour dénoncer les suppressions de postes, demander un collectif budgétaire qui permettrait d'assurer la prochaine rentrée scolaire dans de meilleures conditions pour les élèves, l'ouverture de discussions sur les réformes en cours (formation des enseignants, lycée, voie professionnelle, dispositif (E)CLAIR...) et l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels malmenés dans leur professionnalité ; nous voulons citer particulièrement les personnels non titulaires.



DÉFENSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE : VUE BELLE NE CÈDE PAS

Samedi 12 février, au LP Vue Belle, une cinquantaine de personnels grévistes a organisé une matinée de rencontre avec les parents d'élèves et les lycéens en présence de Madame Bello, députée-maire, des représentants académiques de la FCPE, des représentants académiques de l'UNEL et le soutien de la PEEP.

Les échanges ont débouché sur des propositions concrètes pour la suite de la mobilisation. Les parents sont alarmés par la dégradation de la qualité de l'enseignement depuis trois ans, suite aux différentes réformes de l'Education Nationale :

- Suppression des BEP 2 ans et Bac Pro 2 ans, remplacés par des Bac Pro 3 ans sans compensation des heures perdues ;
- Suppression de postes d'enseignants ;

- Recours massif aux heures supplémentaires exonérées de charges sociales ;
- Recours plus important aux emplois précaires (vacataires, contractuels) ;
- Pour l'année scolaire 2011-2012, l'enveloppe consacrée aux emplois précaires passe de 40 à 70 millions d'euros ;
- Réduction drastique des moyens d'encadrement scolaire (surveillants, assistants d'éducation, médiateurs...), **ce qui nuit considérablement à la qualité de l'accompagnement et à la réussite des élèves** ;
- Réduction de l'offre de formation ;
- Suppression de sections, ce qui augmente le nombre d'élèves dans les classes (de 36 à 40 élèves actuellement

dans certaines classes) ;

Suite à ce rassemblement, l'assemblée générale des enseignants du lycée Vue Belle a voté la reconduction de la grève lundi 14 février et appelle les collègues de tous les autres établissements scolaires à rejoindre le mouvement de grève pour lutter contre la casse programmée de notre système éducatif.

Un site Facebook a été ouvert et nous invitons tout le monde à venir s'informer en se connectant à «collectif.vuebelle».

Une conférence de presse se tient lundi 14 février à 14 heures dans la salle du conseil municipal de la mairie de Saint-Paul, mise à disposition par la Députée-Maire, Huguette Bello.

Conseil Départemental des Parents d'Elèves FCPE de La Réunion

Le jeudi 10 février 2011



FCPE-CDPE 974 : Non aux suppressions de postes au nom d'une logique d'économie purement budgétaire et soutien au Lycée de Vue Belle de Saint Paul

Après la réforme de la formation des enseignants et la suppression des RASED, qui ont tenté de camoufler les suppressions de postes des années précédentes, cette année les conséquences de cette politique de restriction seront l'augmentation des effectifs dans les classes et le renoncement à tout objectif de démocratisation et d'élévation du niveau de qualification de tous les jeunes.

L'Ecole doit se doter de moyens de lutter efficacement contre la difficulté scolaire en agissant tôt dans la scolarité en se fixant des objectifs ambitieux, en prenant en compte les langues maternelles, le contexte et le milieu de vie de l'élève de l'Académie.

La **FCPE-CDPE 974** demande à l'ensemble des élus au Conseil d'Administration de refuser de voter la Dotation Horaire Globale qui tend à

augmenter le volume des Heures Supplémentaires, qui contribue aux suppressions des postes d'enseignants et à la baisse de la qualité de l'enseignement pour nos enfants.

La **FCPE-CDPE 974** invite l'ensemble des parents d'élèves à dire non à ses suppressions de postes et à réclamer de véritables moyens de remplacements et des postes d'enseignants en suffisance pour lutter contre l'absentéisme scolaire véritable fléau d'échec scolaire, mandat de notre fédération nationale.

La **FCPE-CDPE 974** demande à l'ensemble des parents d'élèves et leurs représentants dans les établissements à se mobiliser, à interpeller nos responsables académiques et nos élus politiques sur cet état de fait, néfaste au bon fonctionnement des établissements et au service d'éducation.

La FCPE-CDPE 974 soutient les élèves, leurs parents, les enseignants et toute la communauté éducative du Lycée de Vue Belle de Saint Paul, ainsi les établissements scolaires qui connaissent le même traitement et sera à leurs côtés pour défendre un Service Public et une Education de qualité pour nos enfants futurs citoyens et responsables de demain.

Pour la FCPE-CDPE 974, l'Education est un investissement et non une dette pour la nation.

Pour la FCPE-CDPE 974

Jean Odel OUMANA

Vice-président

Chargé de communication

& des Relations Institutionnelles.



Fiers du Service Public ?

Dites-le sur www.fiers-du-service-public.fr



Infos n°159